

Ressources pour le Haut-Potentiel

- Site Eduscol
<https://eduscol.education.fr/1188/ressources-pour-la-personnalisation-des-parcours-des-eleves-haut-potentiel>

Vademecum « Scolariser un EHP »
<https://cache.media.eduscol.education.fr>

Circulaires

- aptitudes particulières à l'école et au collège

<https://www.education.gouv.fr/bo/2007/38/MENE0701646C.htm>

- guide d'aide à la conception de modules de formation

<https://www.education.gouv.fr/bo/2009/45/mene0900994c.html>

- Cap Ecole Inclusive sur CANOPE et « La Malette des parents »
<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID221/les-enfants-a-haut-potentiel>

- Outils de formalisation des parcours pour l'EHP :

Le **PPRE** outil de motivation et de valorisation de l'élève (site Eduscol)

Le **QADAPS**, Questionnaire d'Aide à la Décision d'Ajustement du Parcours Scolaire, outil de dialogue entre l'enseignant(e), la famille, l'élève, le chef d'établissement

Le PREHP s'inscrit dans les priorités du Projet Académique et du Cadre d'action ASH :

« Permettre à chacun de réaliser un parcours ambitieux et insérant »

(axe 2 L'excellence pour tous)

« Diversifier les modes de scolarisation, accompagner l'inclusion en milieu ordinaire et sécuriser le parcours des élèves. »

(Cadre d'action ASH)

Vademecum « Scolariser un EHP »

« L'Ecole doit accueillir tous les élèves, sans aucune distinction. Pour que cette école devienne pleinement inclusive, nous avons à cœur de la faire évoluer, afin que **tous les élèves à haut potentiel** puissent s'y développer et s'y épanouir. »

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013

d'orientation et de la programmation pour la refondation de l'école de la République

Article 2

« Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Le service public de l'Education veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. »



Pôle Ressource pour les Elèves à Haut Potentiel

Accompagner les équipes pédagogiques pour prendre en compte les besoins éducatifs des Elèves à Haut Potentiel (E.H.P.)



prehp59@ac-lille.fr

Quand contacter le PREHP ?

Vous scolarisez un EHP et vous souhaitez mieux prendre en compte ses BEP,
quelle démarche adopter ?

1 : Vous avez mis en place des adaptations pour répondre aux besoins : aménagements pédagogiques, Outil-Parcours...

2 : Vous avez contacté les acteurs de proximité pour solutionner les difficultés rencontrées : directeur (trice) ou chef d'établissement, CPE, Pôle Ressource de votre Circonscription, le/la Psychologue de l'Education Nationale, le Médecin de l'Education nationale ou l'Infirmière de l'Education nationale

3 : La situation demeure complexe et demande un accompagnement complémentaire.

➡ **Contacter le PREHP**

Modalités de saisine du PREHP



Contacter par mail le réseau à l'adresse suivante



prehp59@ac-lille.fr

- Indiquer le motif de votre demande, les coordonnées de votre établissement
- Vous serez recontacté rapidement par mail ou par téléphone par un professionnel ressource du PREHP pour définir avec vous les modalités d'accompagnement à mettre en place.
- L'intervention du PREHP s'accompagnera de la mise en place d'un Protocole.



Quelles aides apporte le PREHP ?

- **Accompagnement** de l'équipe pédagogique à l'élaboration des adaptations et des pratiques facilitantes répondant aux besoins de l'élève .
- **Valorisation** et **soutien** des pratiques efficaces déjà mises en œuvre.
- **Information** sur les spécificités de l'EHP et leur(s) répercussion(s) sur les apprentissages, la relation aux autres...
- **Elaboration** et **partage** de ressources et d'outils
- **Aide** à l'élaboration du projet de l'EHP lors d'une Réunion d'Equipe Educative et mise en place d'un Protocole d'accompagnement de l'EHP.